

L'essentiel pour comprendre la procédure d'affectation en dispositif Sport-Études

## 1. Qui peut candidater?

Je suis sportive ou sportif valide ou parasportif à haut potentiel ou de haut niveau et je souhaite intégrer une 2<sup>de</sup> Générale et Technologique, une formation en voie professionnelle ou une 1<sup>re</sup> en dispositif Sport-Études. Ma candidature sera étudiée par une commission selon mon profil sportif\*.

## 3. Étude de mon dossier

Mon dossier est étudié lors d'une commission en DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale)\*\*.

**ATTENTION :** Le fait de formuler un vœu et de constituer un dossier pour un dispositif Sport-études ne garantit pas l'affectation dans la formation et l'établissement demandé.

## 2. Je candidate

→ Si je rentre en 2<sup>de</sup> GT : ma famille doit saisir un vœu spécifique "Sport-études" pour le lycée demandé via le Service en Ligne Affectation. En cas de difficulté je me rapproche de mon établissement d'origine.

→ Si je rentre 2<sup>de</sup> professionnelle ou en 1<sup>re</sup> (générale, technologique ou professionnelle) : mon établissement doit saisir le vœu de 2<sup>de</sup> professionnelle ou de 1<sup>re</sup> pour le lycée demandé dans AFFELNET Lycée.

Pour une entrée en 1<sup>re</sup> Générale : Si je suis un(e) élève de profil 3 ou 4\*, je dois faire une demande de dérogation.

**!** L'affectation n'étant pas garantie, je dois obligatoirement formuler un vœu supplémentaire dans mon lycée de secteur afin de m'assurer une affectation pour la rentrée.

## 4. Affectation

Nous sommes fin juin et je reçois mes résultats de l'affectation.

Si je suis affecté(e) dans la formation demandée, je reçois une notification d'affectation. Je dois aller m'inscrire dans mon futur lycée, sans quoi je perds ma place.

### \*Profils sportifs

**Profil 1.** Élèves sur liste ministérielle

**Profil 2.** Élèves appartenant à une structure d'entraînement reconnue par le parcours de performance fédérale (PPF)

**Profil 3.** Élèves sur liste territoriale à haut potentiel sportif

**Profil 4.** Élèves inscrits et licenciés dans une structure sportive agréée d'une fédération nationale sportive délégataire.

### \*\*À savoir

Aucune confirmation orale ou écrite avant la notification d'affectation ne sera communiquée.

Cette notification officielle est la seule qui fait foi.

